

Procès-verbal du Conseil Municipal
Séance n° 1 du lundi 24 février 2025 – 18 heures – salle de la mairie

Présents : MARRET Serge, GRIX Suzanna, CELERIER Patrick, HAGER Maryvonne, BELFIORE Mauricette, GUILHEM Louis, BORREL Marie-Andrée, SABATIER Sébastien formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : MONIÉ Florian à CELERIER Patrick

Absent(s) excusé(s): Néant

Absent(s) : Néant.

M le Maire ouvre la séance à 18h.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la nomination de HAGER Maryvonne à la fonction de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1 - Approbation du PV du conseil du 19 décembre 2024 – Présentation Serge Marret.

Ce point sera revu lors du prochain conseil municipal.

Délibérations :

2- Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 - Présentation Patrick Célerier.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité M. le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget prévisionnel 2025 qui aura lieu en avril prochain à hauteur de 25% des montants inscrits au budget primitif de l'exercice 2024.

3- Vote des comptes financiers uniques 2024 M57 et M49 - Présentation Patrick Célerier.

- **Le compte financier unique M57 pour l'année 2024** de la commune de Tourouzelle s'établit comme suit :

En matière de résultat budgétaire de fonctionnement, les recettes sont de **635 193.93 €** € alors que les dépenses s'élèvent à **526 578.87 €** soit un solde excédentaire d'exécution de la section de fonctionnement de **108 615.15 €** qui compte tenu du report à nouveau positif de 2023 de **508 873.03 €** amène le total des recettes à 1 144 066.96 € faisant apparaître un résultat définitif positif du budget de fonctionnement M57 de **617 488.18 €**.

En matière de résultat budgétaire d'investissement, les recettes se montent à **203 438.02 €** alors que les dépenses s'élèvent à **251 657.15 €** affichant ainsi un solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement de **48 219.13 €**. Du fait du report à nouveau négatif de 2023 de **129 924.93 €**, le cumul des dépenses se monte à **381 582.08 €** laissant apparaître un résultat définitif déficitaire de la section investissement de **178 144.06 €**

En conclusion, le compte financier unique M57 de la commune de Tourouzelle s'affiche pour l'année 2024 à : $108\,615.15\text{ €} - 48\,219.13\text{ €} = +\,60\,396.02\text{ €}$. Les résultats définitifs ensemble comprenant les reports à nouveaux des budgets fonctionnement et investissement de 2023, l'excédent de résultat de fonctionnement reporté 2024 s'établit à $508\,873.03\text{ €} - 60\,396.02\text{ €} = +\,439\,344.12\text{ €}$.

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte financier unique M57 de l'année 2024.

- **Le compte financier unique M 49 pour l'année 2024** de la commune de Tourouzelle se présente comme suit :

En ce qui concerne le résultat budgétaire de fonctionnement, les recettes se montent à **226 697.96 €** alors que les dépenses s'élèvent à **171 141.45 €** soit un solde d'exécution excédentaire de **55 556.51 €**. Du fait du report à nouveau excédentaire de 2023 de **17 851.75 €** le résultat reporté de la section fonctionnement pour 2024 s'établit à **73 408.26 €**.

Pour ce qui est du résultat budgétaire d'investissement, les recettes sont de **57 546.81 €** et les dépenses de **58 500.35 €** entraînant un résultat négatif de la section investissement de **953.54 €**. Le report à nouveau excédentaire de 2023 de **126 656.02 €** amène le résultat excédentaire reporté de la section investissement pour 2024 à **125 702.48 €**.

De ce fait, le compte financier unique M49 de la commune de Tourouzelle s'établit pour l'année 2024 à : $55\,556.51\text{ €} - 953.54\text{ €} = 54\,602.97\text{ €}$. Les résultats définitifs ensemble comprenant les reports à nouveaux des budgets fonctionnement et investissement 2023, l'excédent de résultat de fonctionnement reporté pour 2024 s'établit à **199 110 €**.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte financier unique M49 de l'année 2024.

4- Tableau des emplois - Présentation Patrick Célerier.

Le tableau des emplois à la mairie de Tourouzelle du fait de l'avancement au grade de Rédacteur de Stéphanie Sampietro et par le recrutement d'un agent administratif territorial Mme Guille à 17 h30 hebdomadaire en remplacement d'un agent territorial administratif à 20 h/semaine.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la modification du tableau des emplois.

5- Convention médecine professionnelle avec le CDG11 - Présentation Patrick Célerier.

Renouvellement, par tacite reconduction, de la convention médecine professionnelle qui lie la mairie de Tourouzelle pour trois ans supplémentaires avec le CDG11.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

6- Vente de la remise cadastrée section A 306 - Présentation Patrick Célerier.

Suite à la proposition de vente de la remise Amouroux cadastrée section A306 mise à prix à 12 000 € trois acquéreurs potentiels se sont manifestés. Afin de les départager, chacun sera reçu en mairie par une commission à créer. Il sera demandé à chacun d'entre eux de présenter leur projet et les délais d'exécution. La décision devrait intervenir lors du prochain Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

7- Vente de terrain à M. Boutin, chemin de Restocos – Présentation Serge Marret et Sébastien Sabatier.

Avant d'exécuter cette vente de terrain chemin de Restocos à M. Boutin, M. Sabatier explique qu'il y a lieu de le sortir du domaine public et de le faire borner par un géomètre à la charge de la Commune et ensuite le lui vendre.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

8- Audit énergétique de l'école avec le SYADEN - Présentation Sébastien Sabatier.

Afin de réaliser des rénovations à l'école en matière d'isolation, changement d' huisseries, abaissement des plafonds, le Syaden est force de proposition et pourrait suivre les travaux pour un prix moyen de 2000 €.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

9- Demande de financement à la CCRLCM pour la pose de compteurs intelligents sur le réseau AEP - Présentation Serge Marret et Sébastien Sabatier.

Il est prévu d'installer 3 compteurs intelligents et de changer les vannes sur les 3 têtes de secteur identifiées.

Il sera possible de vérifier à toute heure les consommations après compteur et donc de déceler plus facilement les fuites, de les localiser, de les quantifier voire de déceler d'éventuels branchements pirates.

Le rendement du réseau de distribution, actuellement aux environs de 77% devrait s'améliorer. L'objectif est d'atteindre 85%.

Il est rappelé que le Président de la CCRLCM s'était engagé le 27 août 2024, lors de sa venue à Tourouzelle, à apporter une aide financière en investissement dans le domaine de l'AEP.

Cette pourrait être soumise au vote lors du prochain Conseil communautaire du 12 mars 2025 voire à celui prévu le 9 avril. Le montant total des travaux s'élève à 25 701,34 €HT.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Questions et informations diverses :

Point sur le SIVOS – Présentation Suzanna Grix et Serge Marret.

Une réunion de travail entre les mairies a eu lieu ce 24 février pour traiter de deux sujets :

les problèmes de discipline dans le car pendant les transferts et la démission de la Présidente du SIVOS, Mme Bénédicte Munoz qui s'en est suivie. Dès que le Préfet aura accepté celle-ci, la commune de Castelnaud devra désigner un nouveau représentant au SIVOS. Lorsque le conseil syndical sera au complet, celui-ci devra élire en son sein un autre Président.

Cette situation a mis à jour un dysfonctionnement du SIVOS. Les représentants des Communes au Conseil syndical et les maires n'ont jamais été informés de comportements inappropriés d'enfants dans le bus par le SIVOS. C'est la directrice du RPI et certains parents d'élèves qui les ont alertés.

C'est pourquoi il est nécessaire d'expliquer aux parents le rôle et les actions du SIVOS et du RPI d'autre part.

Rentrée scolaire 2025 au RPI - Présentation Suzanna Grix et Serge Marret.

Les prévisions d'entrées en petite section de maternelle en 2025 sont anormalement élevées, ce qui était déjà le cas en 2024. Cette situation ne devrait cependant pas se reproduire à partir de 2026.

Aussi, les trois maires ont proposé à la DASEN le transfert provisoire d'une classe de Tourouzelle à Castelnaud. Provisoire mais en aucun cas définitif, puisque le site de Castelnaud ne pourra pas accueillir ces élèves à partir de 2028 ou 2029.

Le dossier est entre les mains de l'éducation nationale. Aucune réponse écrite n'a été apportée par le DASEN aux courriers des 3 maires et du SIVOS.

Point sur les travaux en cours - Présentation Sébastien Sabatier et Suzanna Grix.

- Chemin de Restocos, la réfection de la couverture du « ruisseau de Calvet » se termine cette semaine.
- Un arbre est à couper au cimetière pour sécuriser une tombe.
- A l'ancienne épicerie-bar, les travaux d'isolation, les cloisons, l'électricité, la VMC et 'alarme incendie, sont en cours.

Le nom envisagé pour le nouveau restaurant bar serait « La Bascule » en mémoire à l'ancienne bascule du village qui se trouvait à cet endroit.

Le bureau de contrôle VERITAS qui suit le chantier depuis son origine devrait valider les travaux fin mars début avril.

- La réfection de l'électricité à l'église du village doit se faire en mars par l'entreprise Argelec. Il appartiendra à la paroisse de mettre aux normes les lustres et autres appareils ; ce qui relève, en fait, des obligations d'un locataire.

Point sur le cimetière - Présentation Patrick Célerier.

Nous attendons fin avril mai pour reprendre les travaux.

- Compte rendu des réunions à la CCRLCM :

- **Transfert des compétences eau et assainissement à la CCRLCM : COPIL eau du 10/02 et rencontre avec M Rennesson du 24/02.**

Le transfert obligatoire des compétences en janvier 2026 deviendrait un transfert sur la base du volontariat à la même date. Au niveau de la production d'eau, il pourrait y avoir trois maîtres d'ouvrage : Réseau 11, le SIAERO et la Communauté de communes.

Approbation du SRADDET par la CCRLCM lors du Conseil communautaire du 12/02.

Ont été évoqués :

- Le projet de déviation de Lézignan : le plan de financement n'est pas arrêté et les hectares artificialisés ne seront pas issus de la réserve régionale.
- Pôles d'activité logistique : ces zones d'activité doivent être reliées au fer ou au fluvial, ce qui ne peut pas être le cas à Lézignan. ;
- Lien avec Port la Nouvelle et le Grand Narbonne : la délibération du Conseil communautaire laisse les élus municipaux interrogatifs.
- Sobriété foncière : le taux de de 50% de réduction appliqué en 2031 sur le foncier artificialisé entre 2010 et 2021 dans le projet de SCoT devra passer à 51, 7%. Au niveau régional ce taux a été porté à 56.7%.

Projet de SCOT, dernières évolutions - Présentation Serge Marret.

La décision d'arrêt du SCoT est repoussée au 12 avril 2025 alors qu'il ne comporte pas de volet gouvernance /arbitrage entre secteurs et communes concernant les surfaces déjà consommées par rapport à ce qui est attribué à chacun(e).

- Questions diverses.

La date du prochain Conseil municipal est fixée au lundi 14 avril 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.